

Règlement du jeu « **OPPO Pronostic** »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Société « ELBOTOLA MEDIA » SA, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro : 87831 dont le siège social est situé à Rue ghandi, bureau 503 technoparck, rabat Maroc, organise du 01/01/2018 au 31/12/2018, un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé : « **OPPO PRONOSTIC** », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toutes les personnes physiques majeures mais aussi à tout mineur à condition d'y être autorisé par son tuteur légal, et cela dans toutes les villes du royaume du Maroc, cela implique le respect du présent règlement, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire marocain.

Toute communication par les participants de renseignements incomplets ou erronés, volontairement ou non entraînera l'annulation de la participation au Jeu.

Sont exclus de la participation au présent jeu :

- La société Elbotola Média chargée de la création de la mise en ligne de l'application web dudit jeu et l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs.
- L'ensemble des collaborateurs d'OPPO et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui des dits collaborateurs d'OPPO.

Le représentant de chaque entité est responsable de l'identification de ses employés. Dans l'hypothèse où l'une des personnes exclues par le présent règlement participe au jeu objet de la présente et déterminée comme gagnante, celle-ci ne sera pas reconnue comme gagnante et ne se verra attribuer aucun gain. Dans cette hypothèse, Elbotola pourra l'attribuer de plein droit à un autre gagnant.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur le site web Elbotola.com et l'application mobile Elbotola comme suit :

- En cliquant sur la rubrique « **OPPO PRONOSTIC** » du menu de la Home page, l'utilisateur arrive sur une page avec les matches de la semaine de différents championnats ;
- L'utilisateur doit s'authentifier ou s'enregistrer avant de jouer ;
- L'utilisateur donne ses pronostics sur les matches, une fois le match terminé, l'utilisateur reçoit :
 - 3 points si son pronostic est correct avec exactement le même score ;
 - 1 point s'il a prédit l'équipe gagnante mais avec un score différent ;
 - 0 point, les cas échéants.

Elbotola Média pourra mettre fin à la participation au Jeu, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation de la part du consommateur, notamment si les informations fournies se révèlent

contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de Elbotola Média ou de ses produits et/ou susceptibles de choquer les consommateurs, et plus généralement non-conformes aux règles édictées dans le présent règlement.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à Elbotola Média.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

L'identification du gagnant se fera selon les modalités suivantes :

- A la fin de chaque mois, la personne ayant récolté le plus de points sera désignée gagnante ;
- Le gagnant sera directement contacté par Elbotola Média. La société se réserve le droit de modifier les dates de désignation de gagnants dans la limite d'un mois ;
- Les lots à gagner sont incessibles et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement ni en espèce, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Elbotola Media se réserve le droit de modifier les dates des désignations des gagnants dans la limite d'un mois.

Les gagnants seront informés par mail ou par téléphone au numéro de téléphone renseignés sur le site Elbotola lors de l'inscription, fin de se prémunir contre le risque que (i) les gagnants refusent d'accepter le gain, ou (ii) ne puissent pas recevoir le gain, (iii) ne sont injoignables par téléphones ou (iv) soient exclus de la liste des participants au jeu conformément aux dispositions de l'article 2 du présent règlement de jeu d'autres participants supplémentaires seront également définis et seront désignés comme étant les substituts des gagnants, le cas échéant, dans l'ordre de leur tirage au sort.

ARTICLE 5 – REMISE DES LOTS

Une fois les gagnants déterminés conformément aux dispositions de l'article 4 du présent règlement de jeu, Elbotola Média en informera les dits gagnants par le moyen le plus approprié notamment par mail ou appel téléphonique. Si après une deuxième tentative le participant ne répond pas, le gain sera perdu. Elbotola Média pourra le réattribuer à la deuxième personne sur la base du nombre de points collectés lors du jeu OPPO PRONOSTIC.

Le retrait des lots est nominatif, sur présentation par le participant de sa pièce d'identité, et de la signature par ses soins d'une décharge remise par les organisateurs.

Le gagnant ou en cas d'absence du gagnant, d'empêchement de celui-ci, toute personne munie d'une procuration dûment signée et légalisée à cet effet, devra impérativement se présenter au lieu qui lui sera indiqué au plus tard 1 mois après contact par Elbotola Média.

Passé ce délai, et si aucune personne ayant la qualité pour réceptionner le lot ne se présente, le gagnant sera forclos.

Le lot gagné ne pourra en aucun cas être échangé avec d'autres lots ou contre leur valeur en espèces et n'est ni transmissible ni cessible.

La remise des cadeaux aura lieu après vérification par Elbotola Média de l'identité des gagnants sur présentation d'une pièce d'identité.

Aussi, les obligations applicables au gagnant et les exclusions de responsabilité d'Elbotola Média vis-à-vis du gagnant sont dès lors applicables de plein droit vis-à-vis du bénéficiaire, qui se substitue au gagnant.

ARTICLE 6 – GAINS

Les gains mis en jeu durant toute la période du jeu objet des présentes sont :

- Un téléphone portable OPPO F5 et les accessoires qui l'accompagnent. Valeur = 3 399 dhs

Il est établi, que la liste des gains, peut faire l'objet d'une réactualisation périodique. Les photos et autres illustrations des gains communiqués par Elbotola Média dans le cadre du présent jeu ne sont pas contractuels et n'engagent pas la responsabilité de cette dernière.

Pour l'ensemble des gains, Elbotola Média se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres gains de valeur équivalente, en cas d'impossibilité temporaire ou définitive pour Elbotola de donner aux gagnants les gains proposés au titre du présent jeu, notamment en cas de rupture momentanée ou définitive de stock ou de prestation.

ARTICLE 7 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute participation au jeu vaut :

- Acceptation pure et simple sans restriction ni réserve des modalités du jeu ainsi que du présent règlement, ses annexes et avenants éventuels
- Renonciation à toute contestation des présentes.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

Elbotola Média décline toute responsabilité concernant les faits préjudiciables, les dommages directs ou indirects, immédiats ou futurs, quelle que soient leur nature et les circonstances au cours desquelles ils se sont produits, survenus pendant la jouissance du gain attribué au gagnant dans le cadre des présentes et/ou du fait de son utilisation.

Il est établi qu'Elbotola Média ne délivre aucune garantie de quelle que nature que ce soit s'agissant des gains attribués. Il est d'autre part établi qu'Elbotola n'est aucunement responsable de l'utilisation desdits gains, de tout fait, de quelle que nature qu'il soit, directement ou indirectement lié à ladite utilisation.

Elbotola Média peut annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu. Elbotola Média est en droit de demander aux gagnants de signer un document, intitulé « décharge », qui déchargera Elbotola Média de toute responsabilité relative aux gains. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10 – LITIGES, LÉGISLATION APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Le présent Règlement est soumis à la loi marocaine.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Casablanca.

ARTICLE 11 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

Fait à Casablanca, le 01/01/2018